|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L’Église Unie du Canada | Conseil régional Nakonha:kaRéunion de l’exécutifDÉCISIONS | Le 20 avril 2023Rencontre sur Zoom |

**Conseil régional Nakonha:ka**

**Réunion de l’exécutif**

**Mercredi le 20 avril 2023, 9 h**

**Notre vision constitue le prisme au moyen duquel nous évaluons les progrès selon :**• le soutien et la bonification de la vie des communautés de foi en ministère;
• le soutien aux programmes d’intervention en justice sociale et de présence dans le milieu;
• le renforcement de la communication.

**DÉCISIONS**

**MOTION 001\_20/04/2023** (V. Galanis/C M Gladu) que l'exécutif du Conseil régional Nakonha:ka nomme Denis Ashby comme personne chargée du respect de l'équité pour cette réunion. **Adoptée**.

**MOTION 002\_20/04/2023** (V. Galanis/D. Lambie) que l'exécutif du Conseil régional Nakonha:ka approuve le procès-verbal du 16 mars 2023 tel que corrigé : orthographe de V. Galanis corrigée à la page 3. **Adoptée**.

**MOTION 003\_20/04/2023** (P. Bisset/D. Ashby) que l'exécutif du Conseil régional Nakonha:ka accepte l'ordre du jour tel que modifié, avec des ajouts aux affaires nouvelles : modifications proposées concernant les nominations et traduction du procès-verbal en français. **Adoptée**.

**MOTION 004\_20/04/2023** (F. Braman/D. Lambie) que l'exécutif du Conseil régional Nakonha:ka modifie ses pratiques et politiques en matière de superviseurs des communautés confessionnelles en y ajoutant le taux du Conseil général, tel que déterminé périodiquement pour les salaires et remboursements minimums du personnel ministériel dans le Manuel, et pour les frais de déplacement, et qu’il remplace la référence au tarif kilométrique précis pour les déplacements par une référence générale au tarif du Conseil général, tel que déterminé. **Adoptée**.

**MOTION 005\_20/04/2023** (C M Gladu/D. Lambie) que l'exécutif du Conseil régional Nakonha:ka accepte la recommandation de l'équipe dirigeante en matière de relations pastorales d'approuver la nomination de Norman Robert Boie, candidat au ministère, pour la charge pastorale de Saint-Jean (Montréal), dans le cadre de la formation ministérielle supervisée, à temps plein, 40 heures par semaine, du 1er avril 2023 au 31 mars 2025. **Adoptée** (une opposition).

**MOTION 006\_20/04/2023** (C M Gladu/D. Lambie) que l'exécutif du Conseil régional Nakonha:ka accepte la recommandation de l'équipe dirigeante en matière de relations pastorales d'accorder l’autorisation d’administrer les sacrements à Kelley Molloy, candidate à devenir célébrante laïque agréée, actuellement en formation ministérielle supervisée au ministère régional des Laurentides, pour le reste de son mandat (qui se termine le 28 février 2025), après réception d'une lettre du programme pour célébrants laïques agréés du St. Andrew's College indiquant qu'elle a terminé avec succès ses cours sur le culte et/ou en théologie sacramentelle. **Adoptée**.

**MOTION 007\_20/04/2023** (C M Gladu/D. Lambie) que l'exécutif du Conseil régional Nakonha:ka accepte la recommandation de l'équipe dirigeante en matière de relations pastorales selon laquelle, après avoir examiné la demande de la charge pastorale de Sainte-Adèle, elle constate qu’il y a peu de personnel ministériel à une distance raisonnable de la communauté de foi capable et désireux d'administrer les sacrements, alors qu’il y a un membre de la communauté de foi, Stéphane Godbout, qu'elle croit apte à exercer la fonction de célébrant laïque des sacrements, et dont cette équipe dirigeante supervisera le programme de formation. **Adoptée**.

**MOTION 008\_20/04/2023** (F. Braman/P. Stanfield) que l'exécutif du Conseil régional Nakonha:ka accepte la recommandation de l'équipe dirigeante en matière de biens immobiliers et de finances selon laquelle on accordera à (COCLA) une subvention de 25 000 $ du Fonds de réserve pour éventualités pour les aider à relocaliser leur épicerie communautaire, à la suite d'un incendie dévastateur, et on leur conseillera de souscrire une assurance habitation. **Adoptée**.

**MOTION 009\_20/04/2023** (L. Buchanan/P. Goldberger) que l'exécutif du Conseil régional Nakonha:ka accepte la recommandation de l'équipe dirigeante en matière de nominations d'ajouter la pasteure Christine Marie Gladu à l'équipe dirigeante en matière de relations pastorales. De plus, que la pasteure Christine-Marie Gladu représente cette équipe au sein de l'exécutif, en vigueur immédiatement. **Adoptée.**

**MOTION010\_20/04/2023** (P. Bisset / P. Stanfield) Attendu que le comité responsable des congés sabbatiques du conseil des finances et de l’expansion (« le comité ») a reçu une demande spéciale de congé sabbatique, qui a été examinée et discutée avec le responsable des relations pastorales du conseil régional et avec la candidate et les représentants de sa communauté de foi ; attendu que le comité a reconnu que la demande est motivée par l'urgence de répondre aux besoins personnels de repos et de rétablissement ; attendu que le comité a reconnu que, dans la vie et le ministère de la communauté de foi, le moment du congé sabbatique à l'automne 2023 est optimal pour soutenir le développement anticipé de la communauté au cours des prochaines années ; qu'il soit résolu : que l'exécutif du Conseil régional Nakonha:ka accepte la recommandation du comité responsable des congés sabbatiques du conseil des finances et de l’expansion d'approuver la demande de congé sabbatique 2023 de la pasteure Elisabeth R. Jones, pasteure de la communauté de foi Cedar Park United, pour un temps de réflexion, de renouveau et de nouvelles perspectives pour le ministère. Le congé sabbatique est accordé pour une période de trois mois – du 17 juillet au 15 octobre 2023 – comme indiqué dans la demande, et n'inclut pas la période régulière de vacances. Le congé sabbatique dispose d’un budget prévu de 7 000 $ qui couvre tous les coûts de remplacement de la pasteure ainsi que certains coûts personnels. **Adoptée**.

**MOTION 011\_20/04/2023** (T. Spires/L. Buchanan) que l'exécutif du Conseil régional Nakonha:ka déclare la levée de la séance à 12 h 12. **Adoptée** (opposition de Denis Ashby).

​